



Commission des projets routiers

1221 - Voirie départementale - Modernisation du réseau routier

Transfert de parcelle "rue de Hoerd" dans la traverse d'ECKWERSHEIM

Rapport n° CP/2013/271

Service gestionnaire :

Secrétariat général du pôle aménagement du territoire - Service des opérations foncières

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation les modalités de transfert au profit de la voirie communautaire de la Communauté Urbaine de STRASBOURG d'une parcelle ' rue de Hoerd ' dans la traverse d'ECKWERSHEIM.

Une vérification cadastrale a permis de constater qu'une section de voie de la rue de Hoerd en traverse d'agglomération d'ECKWERSHEIM était encore inscrite comme étant la propriété du Département du Bas-Rhin. Il s'agit en fait d'un ancien chemin vicinal qui est enclavé entre deux sections de voies publiques de gestion communautaire.

La parcelle concernée est sise en section 1 n° 89 au lieu-dit « rue de Hoerd » pour une superficie de 10 a 55 ca.

La Communauté Urbaine de STRASBOURG a fait part de son souhait de régulariser la situation de ce tronçon de voirie relevant de sa compétence. Le Conseil de Communauté a émis un avis favorable au transfert juridique dans son domaine public communautaire au titre des voiries.

En application de l'article L 5211-57 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commune d'ECKWERSHEIM, concernée par cette opération, a été appelée à donner un avis sur ce transfert, qui s'est avéré favorable.

Conformément à l'article L3112-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques applicable depuis avril 2006, la cession concernant des propriétés publiques relevant du domaine public peut se réaliser sans déclassement préalable.

Par ailleurs, le transfert s'opérera sans paiement de prix.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve le transfert de la parcelle de terrain dénommée « rue de Hoerd » sur le territoire de la Commune d'ECKWERSHEIM, cadastrée sous section 1 n° 89 d'une superficie de 10 a 55 ca. Le transfert s'effectuera sans paiement de prix,

- dit que l'acte sera passé en la forme administrative.

Elle désigne par ailleurs M. Alfred BECKER, vice-président du Conseil Général en charge du pôle aménagement du territoire, en qualité de représentant du Département habilité à signer l'acte afférent à ce transfert.

Strasbourg, le 25/03/13

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique Kennel.

Guy-Dominique KENNEL